

Annexe V**Annexe Xquinquies à la partie réglementaire du Livre II du Code de l'Environnement,
contenant le Code de l'Eau****Normes paramétriques additionnelles valables pour les zones d'eaux de surface
potabilisables et leur zone de prévention**

Les normes sont établies en P90.

La non-atteinte de la norme de chaque paramètre décline la zone de protection.

Paramètres	Unité	Norme
Nitrates	mgN/l	5,65
Fluorures	mg/l	1
Bore	mg/l	1
Bromures	mg/l	0,5

Il est permis de déroger à ces normes en cas de circonstances météorologiques exceptionnelles.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2012 relatif à l'identification, à la caractérisation et à la fixation des seuils d'état écologique applicables aux masses d'eau de surface et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau.

Namur, le 13 septembre 2012.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,
Ph. HENRY